

Activité 2, monologue théâtral : Ensemble documentaire à ajouter aux documents p. 256-259

Doc 1 : La critique de la société d'Ancien Régime par Louis-Sébastien Mercier

« Après l'entière destruction du gouvernement féodal¹, le peuple n'aurait dû sentir que l'autorité d'un seul, puisqu'il avait détruit tous les pouvoirs rivaux² et qu'il avait aidé au roi à les détruire. Mais la noblesse s'est bientôt rassemblée autour du trône qu'elle ne pouvait plus combattre ; elle a formé un corps séparé [...]. La noblesse, dans son origine, marchait entre le roi et le peuple. Il serait difficile aujourd'hui d'affirmer au juste ce qu'elle est dans l'État.

Les grands ont été humiliés sous le monarque ; mais ils ont conservé leur crédit, leur opulence, une foule de privilèges qui pèsent en détail sur la multitude. [...]

Les châteaux hérissent nos provinces, englobent une partie des grandes possessions, ont des droits abusifs de pêche, de coupe de bois ; et ces châteaux recèlent encore de ces fiers gentilshommes qui se séparent réellement de l'espèce humaine, qui joignent des impôts particuliers à ceux du monarque, et qui oppriment trop facilement le paysan pauvre et abattu [...].

L'autre portion de la noblesse environne le trône, les mains sans cesse ouvertes pour mendier éternellement des pensions et des places. Elle veut tout pour elle, dignités, emplois, préférences exclusives ; elle ne permet aux roturiers³ ni élévation ni récompense, quels que soient leur génie et les services rendus à la patrie [...].

La noblesse sert-elle mieux dans les armées que cette foule de soldats intrépides qui, sortis des classes du peuple, ont tout aussi bien qu'elle l'honneur pour mobile ? [...] Le grenadier⁴ qui, pour monter à l'assaut, plante sa baïonnette dans la muraille ne sert-il pas noblement ? [...]

Depuis que l'éducation a donné aux hommes à peu près les mêmes lumières, ils sont également propres au service de la patrie. Les lumières ont rendu les hommes à peu près égaux [...].

Aujourd'hui que la noblesse n'a ni plus de vrai courage ni plus de vrai génie que la portion éclairée et patriotique de la nation, l'égalité revient insensiblement et de plein droit. Les services rendus au trône, à la nation et aux arts, ne doivent plus se distinguer d'après des syllabes plus ou moins longues : l'homme plus que jamais est le noble fils de ses œuvres. »

Source : Louis-Sébastien Mercier, Tableau de Paris (publication progressive de 1782 à 1788), chapitre « noblesse », p. 96-99.

1 Après la fin du Moyen Âge et l'affirmation d'un pouvoir royal centralisé.

2. Les pouvoirs rivaux du roi étaient les autres seigneurs, des nobles, parfois aussi puissants que lui ou pouvant le concurrencer.

3. Les roturiers : les non-nobles, tous ceux qui appartiennent au tiers état.

4. Soldat d'élite membre d'un corps d'infanterie ou de cavalerie.

Capacités travaillées	Critère de réussite	Niveau de maîtrise
<p>Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux.</p> <p>Employer les notions et exploiter les outils spécifiques à l'Histoire.</p> <p>Construire une argumentation en Histoire.</p>	<p>- Mon monologue montre ma capacité à comprendre les enjeux de la période étudiée et l'organisation du territoire à l'époque (quartiers riches / quartiers pauvres ; ruraux / urbains).</p> <p>- Mon texte repose sur une utilisation méthodique de documents historiques ; l'imagination se base sur des sources historiques.</p> <p>- Mon texte est un texte argumentatif rédigé à la première personne du singulier.</p> <p>- Mon texte est un texte théâtral (emploi de phrases exclamatives, interrogatives, utilisation des émotions ressenties par celui qui parle).</p>	
<p>Exprimer sa pensée à travers un oral construit et argumenté</p>	<p>- Qualité de l'oral (voix suffisamment forte, articulation, pauses, expressivité, intonations variées).</p>	

Doc. 2

Référence à l'affaire Calas. Dans son *Traité sur la tolérance* (1762), Voltaire accuse les juges d'avoir condamné Calas, sans preuve solide, parce qu'il était protestant.

Allusion au donjon de la Bastille, où Voltaire a lui-même été enfermé pour des propos interdits.

Prérogative. Privilège, avantage attaché à certaines fonctions, à certaines dignités.

Publié de manière anonyme à Genève, le *Dictionnaire philosophique* est interdit en France et condamné à être brûlé.

Allusion aux lettres de cachet qui permettent au roi d'arrêter et d'emprisonner un individu sans motif précis et sans jugement.

En 1764, dans son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire s'attaque violemment à l'injustice et à l'intolérance. Le ton sarcastique et familier employé par le philosophe est typique des pamphlets.

« Voici [ce] à quoi la législation anglaise est enfin parvenue : à remettre chaque homme dans tous les droits de la nature, dont ils sont dépouillés dans presque toutes les monarchies. Ces droits sont : liberté entière de sa personne, de ses biens, de parler à la nation par l'organe de sa plume ; de ne pouvoir être jugé en matière criminelle que par un jury formé d'hommes indépendants ; de ne pouvoir être jugé en aucun cas que **suivant les termes précis de la loi** ; de professer en paix quelque religion qu'on veuille [...]. Cela s'appelle des **prérogatives**. Et en effet, c'est une très grande et très heureuse prérogative par-dessus tant de nations, d'être sûr en vous couchant que vous vous réveillerez le lendemain avec la même fortune que vous possédiez la veille, que vous ne serez pas enlevé des bras de votre femme, de vos enfants, au milieu de la nuit, pour être conduit dans un donjon ou dans un désert, que vous aurez en sortant du sommeil, le pouvoir de publier tout ce que vous pensez, que si vous êtes accusé, soit pour avoir mal agi, ou mal parlé, ou mal écrit, vous ne serez jugé que suivant la loi. [...] J'ose dire que si on assemblait le genre humain pour faire des lois, c'est ainsi qu'on les ferait pour sa sûreté. Pourquoi donc ne sont-elles pas suivies dans les autres pays ? »

Voltaire, Article « Gouvernement », *Dictionnaire philosophique*, 1764.

Doc. 3 L'augmentation des possessions matérielles

	En 1700	En 1789
Nobles	13 500	112 000
Officiers, bourgeois	2 500	8 699
Maîtres, artisans, boutiquiers	1 190	2 036
Domestiques	550	990
Ouvriers	308	442

Source : Daniel Roche, *La culture des apparences : une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1990.

Valeur totale des biens matériels possédés (vêtements, bijoux, meubles, etc.), en livres (monnaie de l'époque), calculée à partir de 100 testaments appartenant à différentes catégories sociales.